

Image not found or type unknown



Accident de travail, chute d'un article sur les cervicales.

Par **théoadlyne76**, le **12/05/2022** à **11:07**

Bonjour, Je viens vers vous car je suis en rechûte de mon accident de travail qui s'est produit le 2 octobre 2021, avec un témoin. Il était 19 h 45, nous étions en train de ranger les rayons saisonniers lorsque 2 colis de 12 kg me sont tombés sur la tête et sur la nuque. Suite à cela, nous sommes allés faire une déclaration d'accident au point sécurité du magasin. Les séquelles sont hernie discales de la C5 et C6. Je voudrais savoir quels sont mes droits face cette situation ? Merci d'avance. Cordialement.

Par **morobar**, le **12/05/2022** à **17:31**

Bonjour, De quels droits parlez-vous ? C'est votre médecin qui prescrit un traitement, voire indique des séquelles... Puis le médecin du travail vous permet ou pas de reprendre le travail.